



Envoi au contrôle de légalité le : 3 novembre 2022

Publication électronique le : 3 novembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DE
PRÉFIGURATION LA CHARTREUSE DE NEUVILLE - CENTRE CULTUREL DE
RENCONTRE**

(N°2022-396)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le décret n°2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label « centre culturel de rencontre » et notamment son article 4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-104 de la Commission Permanente en date du 21/03/2022 « Aides

départementales dans le domaine culturel - Soutien aux structures culturelles de rayonnement départemental, territorial et local » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/10/2022 ;

Madame Blandine DRAIN, Madame Maryse JUMÉZ, Monsieur Bruno COUSEIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2022-2024 de partenariat avec l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, le Ministère de la culture, la Région Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois et la commune de Neuville-sous-Montreuil pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2024, dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, la convention de paiement pour laquelle la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B03	6574/93311	Centres culturels actions culturelles	687 000,00	30 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 octobre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

VU le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité publié au Journal Officiel de l'Union européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU l'article 72 de la Loi relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine qui porte sur les Centres culturels de Rencontre,

VU le décret n°2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label « Centre Culturel de Rencontre » ;

VU la Charte nationale des Centres Culturels de Rencontre ;

Entre d'une part :

Le Ministère de la culture, Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, sise 3, rue du Lombard à Lille, représenté par Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France,
Ci-après dénommé « l'État » ,

La Région Hauts-de-France, sise 151, avenue du Président Hoover à Lille (59555) représenté par son Président, Xavier Bertrand, autorisé par délibération du _____
_____ Ci-après dénommée « La Région » ;

Le Département du Pas-de-Calais, sis rue Ferdinand Buisson, 62018 ARRAS, représenté par Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, autorisé par délibération du _____
_____ ci-après désigné « Le Département » ;

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, sis 11-13 Place Gambetta, 62170 Montreuil, représentée par son Président Bruno Cousein, autorisé par délibération du _____
_____ ci-après désigné « La Communauté d'Agglomération » ;

La Commune de Neuville-Sous-Montreuil, représenté par son maire Daniel Bourdelle, autorisé par délibération du _____
_____ ci-après désigné « La Commune » ;

Et d'autre part,

L'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, porteuse du Centre culturel de rencontre, représentée par son Président, Jean-Paul Delevoye, dûment habilité par une décision du conseil d'administration de l'association en date du _____

Ci-après dénommée par les termes « Chartreuse de Neuville » ;

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

PREAMBULE

La Chartreuse de Neuville à Neuville-Sous-Montreuil (Pas-de-Calais) est un patrimoine exceptionnel de 18 000m² de bâti au sein d'un parc de 12ha, inscrit Monument Historique depuis 1993. Il s'agit d'un des plus grands monastères chartreux de France intégralement préservé. Sa renaissance, fondée sur un modèle innovant, repose sur une copropriété temporaire (entre 15 et 20 ans) entre des copropriétaires privés, propriétaires des espaces qui seront le support de sa résidence hôtelière et l'Association de Préfiguration de la Fondation de la Chartreuse de Neuville, propriétaire des espaces nécessaires à son projet artistique, culturel et sociétal. Une fois devenue Fondation, il est prévu que la Fondation rachète au terme des 20 ans les espaces support de la résidence hôtelière pour devenir propriétaire de l'intégralité du site.

La singularité de la Chartreuse de Neuville repose également sur la diversité et le nombre de ses parties prenantes. Tant dans le développement de ses contenus que dans sa gouvernance ou dans ses sources de financement, la Chartreuse de Neuville relève de l'intelligence collective et de la mutualisation de moyens tant privés que publics ou de la société civile. Il en résulte une attention à porter à tous ses maillons tous aussi indispensables qu'agiles et en constante évolution.

Inspiré par son histoire et ses modalités de renaissance, le projet de la Chartreuse de Neuville se structure autour de la thématique de l'innovation sociétale et artistique.

Son histoire monastique, artistique et hospitalière et sa renaissance questionnent en permanence la relation de l'individu au collectif, la complémentarité des acteurs d'une société, la notion de diversité et d'inclusion, l'innovation par l'expérimentation. Dans un monde en perpétuelle mutation où l'équilibre entre Homme et Société est un enjeu majeur, ces dimensions s'avèrent particulièrement contemporaines et pertinentes.

Considérant les statuts et les missions de la Chartreuse de Neuville

Et en s'appuyant sur ces dimensions ainsi que sur la charte des CCR, approuvée par son conseil d'administration du 29/09/2018, le Centre culturel de rencontre a pour objet de restaurer et valoriser le site patrimonial de la Chartreuse de Neuville, de développer un projet artistique, culturel et sociétal, une politique d'éducation artistique et culturelle pour tous les publics, une action culturelle ancrée dans le territoire et l'Europe, pensée avec ses acteurs.

Considérant la charte des centres culturels de rencontre (CCR) de 1992 révisée en juillet 2014

La charte précise les objectifs des CCR : assurer la conservation, la restauration, la valorisation et l'accès au public d'un édifice ou d'un site qui présente un intérêt majeur ; assurer dans ces lieux et sur l'année un projet artistique et culturel contemporain (recherche, création, rencontres, accueil de professionnels, actions expérimentales...) et une activité de production intellectuelle et artistique.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

Elle décrit les missions et le fonctionnement des CCR :

Les centres culturels de rencontre ont reçu pour mission de réaliser la synthèse entre un site patrimonial d'exception et un projet intellectuel, artistique et culturel exigeant qui assure sa réhabilitation et son rayonnement. Ils conjuguent ainsi deux objectifs majeurs qu'ils inscrivent dans la durée : la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, et la mise en œuvre d'un projet de création et de transmission sur la base d'un thème culturel spécifique. Ces objectifs s'articulent en un projet unique sur l'ensemble du site. Laboratoires d'expérimentation sur l'animation du patrimoine et les rapports entre patrimoines et création, espaces de recherche appliquée, les Centres culturels de rencontre associent à leur démarche la population dans son ensemble. Ils participent au développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques artistiques. Ils inscrivent leur action dans des logiques territoriales, nationales, européennes, internationales.

La dimension artistique et intellectuelle est au cœur du projet des Centres. Dans un cadre propice à la transmission des savoirs, à l'échange et à la création, ils mettent en œuvre une politique d'ouverture à la culture par l'éducation artistique et culturelle, les pratiques amateurs, la formation professionnelle. Ils peuvent y associer l'innovation et les dynamiques nées des nouvelles technologies et favoriser les champs associés au développement de la personne et au développement durable.

Un des outils majeurs des Centres est constitué par les résidences de chercheurs et d'artistes. Leurs activités se développent in situ et facilitent les croisements et les échanges transdisciplinaires que ce soit dans le domaine de la formation, de la production, de la recherche. Leur champ d'intervention se situe en amont de la diffusion, entre formation supérieure et appui à la création naissante. Il est à la fois terrain d'expérimentation et espace de rencontre entre tous les publics.

Incubateurs de projets, les Centres sont des lieux de travail ouverts aux professionnels, artistes, chercheurs, universitaires, spécialistes. (...). Ils mènent une politique active de développement des publics. La mission des centres culturels de rencontre implique qu'ils disposent d'une très large autonomie dans le choix de leurs objectifs de travail et la mise en œuvre de leur propre activité, qu'ils associent partenaires publics et privés, qu'ils possèdent les moyens techniques et financiers nécessaires. (...)

Chaque projet est conçu dans un esprit de collaboration entre les partenaires, avec des valeurs communes d'exigence, d'excellence, d'accessibilité, de transmission, d'innovation, d'ouverture à l'international sans lesquelles le risque de banalisation existe. (...)

Considérant la politique culturelle de l'Etat et ses missions fondamentales de conservation, de restauration et de valorisation de l'architecture et du patrimoine ; de soutien aux projets de création artistique et de transmission des savoirs et des œuvres auprès du plus grand nombre ; de l'inscription territoriale de ces orientations, enjeu majeur pour le développement culturel des territoires et dont les CCR sont des leviers.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

Le décret n°2017-434 relatif au label « Centre culturel de rencontre » précise notamment dans son article 1, la nature des activités des CCR :

« Le label « centre culturel de rencontre » est attribué à toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif qui en fait la demande et qui remplit les conditions suivantes :

1. Jouir d'une autonomie de gestion, d'organisation et de décision.
2. Occuper de manière permanente à l'année un site patrimonial ouvert au public et contribuer à l'entretenir ou le restaurer.
3. Mettre en œuvre sur ce site un projet culturel d'intérêt général, qui sera apprécié notamment au regard des finalités et moyens suivants :
 - a. Développer, au sein du site patrimonial, des actions interdisciplinaires entre le domaine du patrimoine et celui de la création artistique
 - b. Soutenir les formes et pratiques artistiques émergentes et les artistes professionnels débutants, notamment en permettant l'accueil d'artistes, de chercheurs, de créateurs ou d'architectes dans le site patrimonial
 - c. Permettre la transmission de savoirs et de l'expérience artistique aux publics
 - d. Participer au développement de formes innovantes de tourisme culturel et s'inscrire dans l'aménagement et le développement culturel du territoire
 - e. Etre conduit sous la responsabilité d'un seul directeur de projet dont les qualifications professionnelles doivent répondre aux caractéristiques dudit projet
4. Disposer de ressources propres pour la mise en œuvre du projet culturel.
5. Faire l'objet du soutien financier ou matériel d'une ou plusieurs collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. »

L'article 4 précise par ailleurs que les personnes bénéficiaires du label sont soumises à l'obligation de mettre en œuvre leur projet culturel selon les modalités prévues par une convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Etat, et le cas échéant, les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales partenaires.

Considérant la politique culturelle de la Région Hauts-de-France

Considérant l'accompagnement et le soutien de La Région Hauts-de-France aux opérateurs concourant au développement de la permanence artistique et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire régional ;

Considérant que La Région Hauts-de-France veillera au regard du projet artistique et culturel de la Chartreuse de Neuville au développement des objectifs suivants :

- Développer un projet artistique et culturel de qualité et cohérent à l'endroit de la création / production, la diffusion et l'éducation artistique, en lien avec la population du territoire et couvrant l'ensemble des esthétiques et/ ou filières ;
- Développer des partenariats utiles à la réalisation du projet artistique, culturel et sociétale avec les acteurs territoriaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- Accompagner la production et/ou la création notamment sur principaux axes de l'association : lieu de réflexion, d'innovation et d'expérimentation,
- Concevoir et éprouver des démarches d'actions culturelles et d'éducation artistique actives et inventives ;
- Travailler en direction de tous les publics pour promouvoir un égal accès à l'offre artistique et culturelle et favoriser l'élargissement des publics ;

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

– Veiller à la diffusion des projets développés dans le cadre du présent projet artistique et culturel et à leur rayonnement en région et hors région ;
VU la délibération numéro 20170049 adoptée en réunion de la séance plénière du 2 février 2017, concernant les orientations de la politique culturelle de la Région Hauts-de-France et posant les bases de la stratégie régionale avec les acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux et les territoires ;

Vu la délibération numéro 20171933 adoptée en réunion des séances plénières des 14 et 15 décembre 2017, concernant les axes d'interventions et les dispositifs concertés avec les acteurs, les filières et les territoires déclinant la nouvelle politique culturelle de la Région Hauts-de-France ;

Considérant que la Région Hauts-de-France entend se positionner comme un accélérateur du développement culturel, et ainsi être identifiée comme « Région inventive ».

Considérant que la Région Hauts-de-France entend catalyser des filières et des projets artistiques en se positionnant comme « Région créative », accompagner le développement culturel des territoires en incarnant une « Région équilibrée » et agir au plus près des habitants, et notamment des jeunes, en s'affirmant « Région participative ».

Considérant l'accompagnement et le soutien de la Région Hauts-de-France aux opérateurs concourant au développement de la permanence artistique et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire régional.

Considérant que la Région Hauts-de-France veillera au regard du projet artistique et culturel de la Chartreuse de Neuville, au développement des objectifs suivants :

- Développer un projet artistique et culturel de qualité et cohérent à l'endroit de la création / production, la diffusion et l'éducation artistique, en lien avec la population du territoire et couvrant l'ensemble des esthétiques et/ ou filières ;
- Développer des partenariats utiles à la réalisation du projet artistique et culturel avec les acteurs territoriaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- Accompagner la production et/ou la création notamment sur des esthétiques innovantes, émergentes ou méconnues ;
- Concevoir et éprouver des démarches d'actions culturelles et d'éducation artistique actives et inventives ;
- Travailler en direction de tous les publics pour promouvoir un égal accès à l'offre artistique et culturelle et favoriser l'élargissement des publics ;
- Veiller à la diffusion des projets développés dans le cadre du présent projet artistique et culturel et à leur rayonnement en région et hors région.

Considérant la politique culturelle du Département du Pas de Calais qui allie une politique de réussites citoyennes à une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture, en coordonnant l'innovation territoriale, les partenariats renforcés et l'excellence artistique et culturelle pour tous.

Dans le cadre de cette politique culturelle, le Département du Pas-de-Calais a pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire visant ainsi à assurer une

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics.

Il apporte ainsi un soutien aux structures de rayonnement « territorial » ayant un projet d'action culturelle développé à l'année sur le territoire départemental sous forme de saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts visuels, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue, tout en répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire :

- Favoriser la création en arts de la scène,
- Soutenir les créations, diffusions, évènementiels en arts visuels, écriture, audiovisuels,
- Soutenir la programmation artistique de l'établissement au-delà de sa commune d'implantation,
- Effectuer un travail d'action culturelle auprès des publics à partir des propositions artistiques accueillies,
- Favoriser les opérations de conquête et d'élargissement des publics par la sensibilisation, la programmation hors les murs, la pratique artistique.

Au titre de l'axe patrimonial de cette politique, le Département du Pas-de-Calais a pris l'engagement de reconnaître la diversité des formes patrimoniales et d'en faire un levier important pour le développement de ses territoires. Cette action est particulièrement renforcée dans les domaines suivants :

- L'ingénierie au service des territoires,
- La programmation de collecte des patrimoines et de leur restauration,
- Une offre diversifiée et pédagogique de la médiation culturelle,
- Un développement de la valorisation patrimoniale.

Le patrimoine culturel bâti tel que la Chartreuse Notre-Dame des Prés de Neuville-sous-Montreuil constitue, en effet, un élément structurant de l'identité territoriale et un vecteur économique et touristique indéniable. La politique patrimoniale départementale, dans le cadre des projets de restauration de cet ensemble architectural, encourage le maintien des métiers d'art, la transmission de savoir-faire locaux et la création d'emplois non délocalisables.

Considérant la politique culturelle et patrimoniale déployée par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), conformément à :

- ses statuts en vigueur depuis le 1er janvier 2018,
- aux enjeux identifiés dans le cadre du CRTE, contractualisation signée entre l'Etat et l'EPCI en date du 19 octobre 2021 (objectif stratégique 2.2 « valoriser les richesses du territoire »),

et considérant que le projet présenté par l'association participe à cette politique.

Considérant la politique culturelle de la commune de Neuville-sous-Montreuil, celle-ci souhaite accompagner la sauvegarde d'un patrimoine structurant pour la communauté territoriale, créateur d'emplois locaux, source de développement économique et touristique et force de proposition en matière de développement culturel. Elle veillera

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

à la qualité du lien que la Chartreuse de Neuville tissera avec les habitants de la commune.

Ceci exposé,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La présente convention a pour objet de fixer le cadre général de partenariat entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, la commune de Neuville-sous-Montreuil et l'Association de Préfiguration de la Fondation la Chartreuse de Neuville pour les années 2022-24.

La présente convention fixe le cadre dans lequel s'inscrit le projet patrimonial, artistique et culturel proposé par la direction de la Chartreuse de Neuville, validé par le Conseil d'administration, et a pour objectif d'approuver, pour une période de trois ans :

- Les modalités de fonctionnement et de gestion du CCR,
- Le projet patrimonial et culturel et les objectifs prioritaires poursuivis,
- Les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics,
- La mise en œuvre du projet par la direction de la Chartreuse de Neuville.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Pour la présente convention, la Chartreuse de Neuville s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet dont le contenu est précisé à l'annexe 1, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Pour leur part, les partenaires publics (Etat, Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, Commune de Neuville-sous-Montreuil) s'engagent à soutenir financièrement la réalisation de cet objet après validation. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution, autre que celle liée à leurs statuts.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS

3.1 Missions permanentes

Dans le paysage des CCR, le projet de la Chartreuse de Neuville se positionne d'une façon singulière, en lien étroit avec la force de son histoire et de ses destinées (site

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

patrimonial majeur, fonction sociale, lieu d'expérimentation et d'innovation artistique, modèle de renaissance innovant). Puisant ses racines dans ces identités plurielles, il se structure autour de la thématique de l'innovation sociétale et artistique.

Inspirés par les dimensions suivantes :

- La forte intériorité du site et sa dimension inspirante propices à la recherche et à la création ;
- Une dimension sociale qui a marqué le destin du site de son empreinte ;
- Une relation permanente entre l'individu et le collectif ;
- L'innovation et l'expérimentation, qui sont au cœur de son développement ;
- L'écriture, le partage des savoirs et la dialectique ;
- L'ouverture territoriale et européenne.

Les principaux axes du projet de la Chartreuse de Neuville sont :

- **D'être un lieu de réflexion, d'innovation et d'expérimentation pour :**
 - Questionner la situation de la création contemporaine et du patrimoine au regard des mutations de la société, la place de la création et de l'artiste ;
 - Prendre part aux débats donnant à la culture toute sa place dans la société (agenda 21 de la culture, convention européenne de Faro, nouvelles formes de mutualisation, de travail, d'entrepreneuriat et d'organisation...)
 - Comprendre de manière prospective les enjeux sociétaux, anticiper les mutations, favoriser et accompagner l'émergence d'innovations durables, notamment dans le domaine de la renaissance de patrimoines remarquables dans les territoires ;
 - Expérimenter de nouveaux modèles économiques et culturels
- **D'être un levier de revitalisation territoriale par la renaissance d'un patrimoine remarquable associant :**
 - Une approche pluridisciplinaire : économique, culturelle, touristique, sociale et environnementale ;
 - Une programmation annuelle associant événements artistiques, résidences d'artistes et de chercheurs, débats, séminaires de formation et de cocréation... ;
 - Une implication constante des acteurs du territoire et des citoyens, y compris les plus fragilisés, dans le projet.
 - Un dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat de territoire

La Chartreuse de Neuville développe un projet artistique, culturel et sociétal fort autour des missions permanentes suivantes :

- Structurer un modèle économique et juridique pérenne, permettant une renaissance cohérente et pérenne de la Chartreuse de Neuville associant trois types d'activités en synergie : d'intérêt général, d'entrepreneuriat à impact et d'hôtellerie/restauration,

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

- Restaurer et valoriser la Chartreuse de Neuville et ses jardins, en permettre l'accès et la lecture au plus grand nombre,
- Proposer une offre artistique et culturelle ambitieuse qui fasse le lien entre les enjeux contemporains et l'héritage historique du site : équilibre entre individu et collectif ; diversité et inclusion, place de la création et de l'artiste au sein de la Société, innovations sociétales et artistiques par l'expérimentation, transdisciplinarité, prospective...
- Valoriser le site au service d'un territoire dans une perspective d'attractivité : touristique et patrimoniale, économique, éducative, inclusive et de qualité de vie.

3.2 Objectifs prioritaires

Dans ces orientations, la réalisation du projet pour les années 2022, 2023, 2024 intégrera les objectifs prioritaires suivants :

- **Sur le volet patrimonial :**
 - Terminer la phase de travaux de clos-couvert du corps principal de la Chartreuse permettant de définitivement éradiquer la mэрule et préserver le monument.
 - Finaliser la restructuration du modèle juridique et financier du projet dans son articulation avec le volet hôtelier avec la banque des Territoires, les investisseurs en loi Monument Historique initiaux et/ou des investisseurs à impact, identifier ensuite un acteur hôtelier/restauration en synergie avec le projet associatif.
 - Continuer de s'impliquer au plan national au service de la renaissance de patrimoines dans les territoires à travers la modélisation et la conduite de formations, la formalisation de processus d'accompagnement et potentiellement la structuration d'outils de financements.
 - Ajuster les études et le permis de construire des travaux de gros-oeuvre, réseaux et second-oeuvre au regard de la programmation finale retenue du lieu, rechercher les financements manquants et conduire les travaux d'aménagement.
 - Valoriser et partager la richesse patrimoniale du site :
 - L'année 2022 sera marquée par l'inauguration du Jardin de la Mémoire, commémorant les décès de la période de l'hôpital belge.
 - De 2022 à 2024, se tiendra une exposition des anciens de l'Hospice-asile
 - Participer à l'offre de tourisme patrimonial visant à la mise en valeur et à l'attractivité du territoire
 - Poursuivre le développement des jardins, notamment autour des enjeux de nutrition avec le projet Vavilov.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

• Sur le volet artistique et culturel du projet et sa singularité :

- Dans l'esprit de la déclaration de Fribourg qui met en exergue le fait que la culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, les institutions et les modes de vie, développer un projet artistique et culturel qui cultive la transversalité et la transdisciplinarité, autorisant la connexion des différentes composantes de la culture entre elles. Ce projet s'appuie sur le postulat que l'acte artistique est producteur d'un savoir partageable comme tous les autres savoirs et promeut l'art en tant qu'activité critique et créatrice de nouveaux imaginaires, deux dimensions indispensables pour réinventer nos modes de vie et de pensée, individuels et collectifs. Il vise à la connaissance, à l'intelligibilité et à la compréhension des enjeux contemporains. Il privilégie pour cela les langages contemporains et s'appuie sur la recherche et l'expérimentation à travers des programmes de création, de résidences en articulation étroite avec les enjeux d'innovation sociétale dans le cadre, notamment, de projets pensés *in situ* : en début de chaque cycle thématique, seront proposés des résidences de création, de médiation ou mission dont l'objet sera de travailler sur le thème retenu, en tissant un réseau avec les collectivités territoriales et leur politique, avec d'autres chercheurs, d'autres créateurs et avec les habitants du territoire. Les fruits de ces résidences thématiques contribueront ainsi à nourrir la sensibilisation, le questionnement et la compréhension des enjeux sociétaux adressés.
- Faire évoluer les cycles thématiques. Jusque-là, la Chartreuse de Neuville choisissait chaque année un thème autour duquel elle organisait l'ensemble de sa programmation. Il est désormais proposé de traiter chaque nouveau thème en trois années glissantes avec :
 - Une année d'identification, de fédération et/ou de sensibilisation des parties prenantes reliées au sujet
 - Une année d'approfondissement du sujet et de programmation
 - Une année de concrétisation par des projets lancés ou accompagnés reliés au sujetPour 2022, la thématique proposée, validée lors du conseil d'administration du 23 juillet, est centrée sur le potentiel d'innovation et d'entrepreneuriat de la ruralité. Les deux prochaines thématiques seront proposées par la direction du CCR et le conseil d'administration et validées par le comité CCR.
- Lancer Labora Tori, un festival/événement atypique ayant pour objet de promouvoir les métiers d'art du bâtiment, notamment auprès des jeunes, en s'appuyant sur le numérique, les musiques actuelles, les arts du cirque et de la rue.
- Initier l'implication de chercheurs autour des thématiques de l'innovation sociétale et artistique. A cet effet, initier le projet en cours d'élaboration avec l'Université Catholique de Lille (Chaire Business à impact social) pour faire se rencontrer et travailler ensemble chercheurs, étudiants-

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

chercheurs et porteurs de projets d'entrepreneuriat et d'innovation sociétale. Dans ce cadre, il est prévu que la Chartreuse de Neuville accueille et/ou coorganise une partie des événements et formations (initiales ou continues) et soit le lieu symbolique de rencontre et de travail entre recherche et action, en résonance avec les « Pères » et les « Frères ».

● Sur le volet éducation et action culturelle et artistique :

- En lien avec le.la chargé.e de médiation des publics, développer le service éducatif, et notamment les actions de médiation avec les artistes et chercheurs en résidence ainsi que des projets pédagogiques avec les établissements scolaires du territoire. Ces actions toucheront différents publics, notamment le jeune public et les publics fragilisés. Un axe spécifique du service éducatif sera dédié à la nutrition (voir activités des jardins plus haut), pour répondre à des enjeux émergents sur le territoire, comme l'augmentation des problèmes d'obésité chez les jeunes.
- Le Média Lab, un projet d'inclusion par le numérique et la culture, a été mis en place en septembre 2021. A terme, ce laboratoire dédié à la vidéo numérique, permettra de proposer une sensibilisation à ce type de médium devenu incontournable dans le monde actuel ainsi que progressivement des prestations d'utilisation de son matériel. Différents ateliers de découverte et d'expérimentation y seront proposés. Ce Media Lab aura également pour objet de donner « voix au chapitre » de manière digitale à tous les acteurs du projet, y compris les personnes fragilisées. Il permettra donc de rendre visible la diversité au quotidien des différentes parties prenantes de la Chartreuse de Neuville et de leur action en leur proposant de témoigner de leurs activités sur le site par la création et le partage de vidéos sur un canal numérique dédié (WebTV et VLOG). Il sera enfin un outil mis à disposition des artistes en résidence ou des autres activités de la Chartreuse de Neuville comprenant de l'image et du numérique (formations Rampe de lancement et Trace d'avenir, atelier Civi Fab etc.). Le Média Lab est également développé en synergie avec le tiers-lieu numérique de la CA2BM et en cohérence avec la politique régionale en faveur de l'inclusion numérique.
- Poursuivre les actions culturelles déjà mises en place à l'année et l'ouverture des Rencontres annuelles aux jeunes du territoire en les impliquant de la création à la diffusion de cet événement.

● Sur le volet des spécificités de la Chartreuse de Neuville :

- Finaliser l'étude d'impact des dix dernières années de la Chartreuse de Neuville, confiée au cabinet Nuova Vista. Visant à mesurer l'impact sociétal généré pendant 10 ans d'activité, cette étude poursuit plusieurs objectifs :
 - Améliorer le projet de la Chartreuse de Neuville
 - Se doter d'un outil de pilotage stratégique

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

- Mobiliser de nouvelles formes de financement auprès d'investisseurs solidaires et d'impact notamment.
- Fortement impactée par la crise sanitaire, la structuration des outils de mesure de cette étude a pu être menée en 2020 et 2021. Fin 2021 et 2022, ces outils permettront la collecte des données, leur analyse et la mise en place d'outils de collecte pérennes.
- Définir et mettre en place des critères d'évaluation et une grille d'indicateurs adaptés à la singularité de ce projet transversal et au cadre du CCR.
- Après une période d'amorçage et d'expérimentation entre 2016 et 2019, créer un incubateur de projets de territoire, portés par des entrepreneurs impliqués dans des projets hybrides et/ou à impact, tant au stade de l'émergence que de la création ou de l'accélération. Cet incubateur poursuit trois objectifs, parmi lesquels la valorisation des patrimoines bâtis et des savoir-faire locaux, notamment les métiers d'art, le bien vieillir et les aidants, et le développement du lien social. S'appuyant sur l'ancrage territorial et l'expérience de la CDN, l'accompagnement de l'incubateur :
 - Vient en complément des solutions d'accompagnement à l'entrepreneuriat déjà existantes,
 - Vise 7 bassins de vie : Montreuillois, Haut-Montreuillois, Boulonnais, 7 vallées, Audomarois, Ternois et Baie de Somme.Ce projet peut être lancé grâce au soutien que la Chartreuse de Neuville a obtenu après avoir répondu à deux appels à projets nationaux : Entreprendre la ruralité et Fabrique des territoires.
- Poursuivre et développer les actions en matière de formation et d'insertion. Dans ce cadre, plusieurs projets sont prévus :
 - Rampe de lancement : formation de six mois à la Chartreuse de Neuville pour lancer son projet professionnel et choisir son avenir, pour des jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, en recherche d'emploi ou d'une formation qualifiante. Objectifs : mieux se connaître et prendre confiance et soin de soi ; renforcer et actualiser le socle des compétences clés ; s'immerger dans différents domaines d'activité professionnelle
 - Parenthèse, programme de formation et de co-développement pour les dirigeants d'entreprises et d'organisations, au service de l'optimisation de leur performance et de leur bien être.
 - Obtention de la certification Qualiopi, désormais obligatoire pour tout organisme de formation.
- Pérenniser la formation Trace d'Avenir : formation de remise à niveau des savoirs de bases et de développement des savoir-être professionnels prenant appui sur la cartographie et l'archivage des graffitis du Grand Cloître.
- Structurer et proposer des activités spécifiques à destination des aidants et des aidés, notamment des ateliers thérapeutiques dans les jardins

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

- Renforcer le rôle de centre de réflexion et d'expérimentation de solutions en partenariat avec les acteurs du territoire et au-delà pour accompagner les aidants proches, salariés ou professionnels ainsi que les personnes qu'ils soutiennent, leur proposer des activités ou séjours de répit inclusifs et culturels.
- En permanence, inscrire le projet dans une dynamique territoriale, en reliant les enjeux globaux avec les enjeux locaux, participer avec les autres acteurs locaux au développement et à l'attractivité du territoire. En faire un lieu de convergence et d'accueil des « forces vives » du territoire qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, de manière à contribuer au rayonnement et à l'attractivité de celui-ci.

Pour mener à bien son projet, la Chartreuse de Neuville travaillera en réseau avec des organismes locaux, nationaux et internationaux actifs dans différents domaines et s'appuiera sur :

- Une politique de partenariats de projets (co-productions, coréalizations, expérimentations menées entre acteurs de la production artistique et culturelle et de l'innovation sociétale, à l'échelle régionale, nationale, voire internationale),
- Des partenariats dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- Les dispositifs existants en faveur de l'éducation artistique et culturelle, y compris avec les établissements d'enseignement supérieur,
- La coopération avec les territoires, les acteurs culturels et institutionnels de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, de la commune de Neuville-sous-Montreuil,

Cf annexe 1 : présentation résumée du CCR et orientations du projet à 3 ans

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de trois ans. Elle concerne ainsi les exercices 2022, 2023 et 2024. Elle est applicable à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2024. Elle peut être prolongée d'un an par voie d'avenant, dans l'attente de sa renégociation.

Huit mois avant l'expiration de la présente convention, les parties se réuniront afin, d'une part de faire le bilan des activités réalisées, et d'autre part d'examiner les conditions d'une reconduction du partenariat.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La Chartreuse de Neuville s'engage à transmettre à chaque partenaire, avant le début du premier trimestre de chaque exercice, un programme détaillé des actions qu'elle envisage de mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de la présente convention. Cette programmation annuelle est assortie chaque année d'un budget prévisionnel.

Cf annexe 3 : budget prévisionnel triennal.

ARTICLE 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour l'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- Le vote des crédits ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- Le respect par la structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1, 2... ;
- Le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article... que le montant annuel de la subvention n'excède pas le coût annuel de l'action.
- La justification de la réalisation du programme culturel.

L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions sollicitées pour l'année 2022.

POUR L'ÉTAT :

La Direction régionale des affaires culturelles s'engage à soutenir financièrement le CCR pour la réalisation de ses projets, sur la base du programme annuel détaillé et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances et dans la limite de la règle de l'annualité budgétaire. Le règlement est effectué en application des règles de la comptabilité publique. Une convention financière d'application fixe le montant de l'aide de l'État et les modalités de versement.

POUR LA RÉGION :

La Région Hauts-de-France s'engage à participer au financement des projets du CCR sur la durée de la convention, sous réserve du vote des crédits correspondants et dans la limite de la règle de l'annualité budgétaire. Des conventions financières annuelles d'application fixent les modalités de versement et le montant de la participation de la Région.

POUR LE DÉPARTEMENT :

Le Département du Pas-de-Calais s'engage à participer au financement des projets du CCR sous réserve du vote des crédits correspondants, dans le respect du cahier des

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

charges des centres culturels de rayonnement territorial et sur la base du programme annuel détaillé. Des conventions financières annuelles d'application fixent les modalités de versement et le montant de la participation du Département.

POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois s'engage à participer au financement des projets du CCR sur la durée de la convention, sous réserve du vote par le conseil communautaire des crédits correspondants. Des conventions financières annuelles d'application fixeront les modalités de versement et le montant de la participation de la CA2BM.

POUR LA COMMUNE DE NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL :

La Commune de Neuville-sous-Montreuil s'engage à participer au financement des projets du CCR sur la durée de la convention, sous réserve du vote des crédits correspondants. Des conventions financières annuelles d'application fixent les modalités de versement et le montant de la participation de la Commune.

Cf annexe 4 : Programme prévisionnel des contributions financières des partenaires de la convention.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

Le CCR apposera les logos de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, de la Commune de Neuville-sous-Montreuil sur l'ensemble des éditions, des supports et documents établis lors des manifestations organisées, sur les opérations et actions visées en objet de la présente convention et à faire valider par chacun les documents portant leurs logos.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner le blocage des versements de tout ou partie de la subvention ou son annulation.

ARTICLE 8 – ÉVALUATION

La Chartreuse de Neuville fournira annuellement à chaque partenaire des bilans de son activité, tant qualitatifs que quantitatifs, et un compte-rendu financier concernant les actions soutenues l'année précédente, dans les six mois suivant sa réalisation et le 1^{er} Juillet au plus tard, de l'année suivante.

Néanmoins, un pré-rapport d'activités sera établi par le CCR pour le 30 novembre de l'année en cours et sera transmis aux partenaires et notamment au comité de suivi défini à l'article 11.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financiers, des conditions d'exécution de la convention par le CCR, les partenaires publics peuvent suspendre ou diminuer les versements, remettre en cause le montant des subventions ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du CR financier mentionné à l'article 8 peut entraîner la suppression de l'aide.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE

La chartreuse de Neuville s'engage à faciliter le contrôle sur pièces et sur place par l'État – ministère de la Culture – Drac Hauts-de-France, par la Région Hauts-de-France, par le Département du Pas-de-Calais, par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois et par la Commune de Neuville-sous-Montreuil de la réalisation des actions ainsi que l'accès aux documents administratifs et comptables. Au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par les partenaires publics, en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis.

ARTICLE 11 – COMITÉ DE SUIVI

L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi composé des représentants définis par les parties signataires et notamment la direction générale et artistique du CCR, ainsi que des principaux partenaires mécènes. Ce comité de suivi, actualisé chaque année se réunira a minima deux fois par an. Suivant l'actualité et les nécessités de l'action du CCR, ce comité de suivi pourra être amené à s'adjoindre des membres supplémentaires et qualifiés et se réunir autant que de besoin.

Ce comité examinera en particulier :

- La mise en œuvre des objectifs de la présente convention,
- La réalisation du programme d'actions venant de s'achever, notamment à partir du rapport intermédiaire annuel établi par la direction au 30 novembre de l'année en cours, et l'étude des orientations à venir.
- La définition des critères d'évaluation et des indicateurs permettant d'évaluer la présente convention selon les premières orientations proposées en annexe 5

Ces réunions feront l'objet de comptes-rendus établis par le CCR, qui une fois validés par les membres seront transmis aux parties.

ARTICLE 12 - COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Si un différend survenait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice. En cas de désaccord persistant, le litige serait porté au tribunal administratif de Lille.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

ARTICLE 13 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant signé par les parties. Huit mois avant l'échéance de la troisième année (mars 2024), les partenaires s'engagent à se revoir pour faire le bilan et la reconduction de cette convention.

ARTICLE 14 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des autres parties à l'expiration d'un délai de trois mois après réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Il n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

Il sera demandé au CCR de procéder au remboursement total ou partiel des aides octroyées s'il s'avère, après le versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention.

ARTICLE 15 – ANNEXES

Les pièces contractuelles sont constituées par la présente convention et quatre annexes :

- La note de présentation résumée du projet du CCR et de ses grandes orientations pour les 3 années à venir.
- Le programme prévisionnel triennal patrimonial, culturel, de recherche et scientifique.
- Un budget prévisionnel à trois ans du CCR, validé par le conseil d'administration et qui sera ajusté ensuite pour chaque année objet de la convention.
- Le programme prévisionnel des contributions financières des partenaires de la convention.
- Orientations d'indicateurs de suivi

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 CCR Chartreuse de Neuville

Fait à Neuville-sous-Montreuil le :
En 6 exemplaires originaux

Pour l'État Le Préfet de la région Hauts-de-France, Monsieur Georges-François Leclerc	
Pour la Région Hauts-de-France, Le Président du Conseil Régional, Monsieur Xavier Bertrand	
Pour le Département du Pas-de-Calais, Le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Claude Leroy	
Pour la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, Le Président Monsieur Bruno Cousein	
Pour la Commune de Neuville-sous-Montreuil, Monsieur Le Maire Jérôme Jeumer	
Pour l'Association de Préfiguration de la Fondation la Chartreuse de Neuville, Le Président Monsieur Jean-Paul Delevoye	

Annexe 1

Présentation résumée du CCR et orientations à 3 ans

Convention CCR 2022-2024 de la Chartreuse de Neuville

I. LA CHARTREUSE DE NEUVILLE : HISTOIRE ET CONTEXTE D'UNE RENAISSANCE INÉDITE D'UN PATRIMOINE D'EXCEPTION

A. UNE HISTOIRE ET DES VOCATIONS MULTIPLES

Le site est celui d'une Chartreuse réédifiée au XIX^{ème} siècle sur l'emplacement d'un ancien monastère du XIV^{ème} siècle. Il constitue un ensemble intégralement préservé de 18 000 m² de bâti dans un écrin de verdure de 12 hectares, situé à proximité du Touquet, dans le pas de Calais, moins de 2h30 de 3 capitales européennes (Paris, Londres et Bruxelles).

Occupé par l'ordre des Chartreux jusqu'en 1905, le lieu devient après leur départ un hospice- asile et sanatorium. Entre 1908 et 1912, il se transforme en lieu d'expérience d'utopie artistique, un phalanstère culturel présidé par Anatole France. Pendant les deux conflits mondiaux, il accueille des civils et des militaires. De 1947 à 1998, il retrouve sa fonction hospitalière accueillant des personnes handicapées psychiques et/ou moteur, enfants ou personnes âgées, exclus de la société. En 1997, le Centre hospitalier décide la mise en vente de la Chartreuse et quitte les lieux. Le site est acheté en 2000 par les petites sœurs de Bethléem, qui le quittent en 2003.

B. UNE RENAISSANCE AMBITIEUSE AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL ET D'UN TERRITOIRE RURAL

La Chartreuse de Neuville renaît en 2008, à l'initiative de personnes privées déterminées à sauver le site pour pouvoir l'ouvrir au public tout en lui donnant une nouvelle vocation de sens en résonance avec son passé. Le site est alors racheté temporairement par une société de portage immobilier. L'Association de la Chartreuse de Neuville est créée et un montage privé-public innovant est mis en place autour d'un projet culturel né de la rencontre entre des acteurs de la société civile, le site et son histoire. En 2016, l'Association devient propriétaire de 39% du site ce qui lui permet, avec le projet culturel qu'elle développe, d'obtenir le label Centre Culturel de Rencontre (CCR) auprès du

Ministère de la Culture. En 2020, elle acquiert 12% supplémentaires portant sa part de propriété du site à 51%. 49% du reste du site appartient à des propriétaires privés réunis au sein d'une Association Syndicale Libre et tous engagés à céder leurs biens sans plus-value d'ici 15 à 20 ans à l'Association devenue fondation. L'objectif à terme est en effet que l'Association de la Chartreuse de Neuville devienne une fondation reconnue d'utilité publique, propriétaire de l'intégralité du site et y développant son projet d'intérêt général. 11% des espaces doivent encore trouver preneurs. A partir de 2016, le chantier de restauration est lancé, il est interrompu en 2018 pour reprendre en août 2020.

II. LA CHARTREUSE DE NEUVILLE, UN CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE EUROPEEN AU SERVICE DE L'INNOVATION ARTISTIQUE ET SOCIETALE DES TERRITOIRES

A. LES FONDEMENTS ET LES OBJECTIFS DU PROJET

1. UN POSITIONNEMENT SINGULIER AUTOUR DE L'INNOVATION ARTISTIQUE ET SOCIETALE

Dans le paysage des CCR, le projet de la Chartreuse de Neuville se positionne d'une façon singulière, au service de l'innovation sociétale et artistique des territoires. En lien étroit avec l'histoire et les destinées du site, il poursuit une mission d'intérêt général qui vise à contribuer au développement d'une société plus inclusive et entrepreneuriale propice à l'épanouissement des talents et complémentarités de chacun et à lutter contre la fracture sociale, économique et culturelle en milieu rural. Pour ce faire, il propose un cadre d'action et de réflexion qui trouve ses racines dans les identités plurielles du lieu, et qui comprend les dimensions suivantes :

- La forte intériorité du site et sa dimension inspirante propices à la recherche et à la création
- La quête de sens
- La dualité entre le temporel et le spirituel
- Une dimension sociale qui a marqué le destin du site de son empreinte
- Une relation permanente entre l'individu et le collectif
- L'innovation et l'expérimentation, qui sont au cœur de son développement
- L'écriture, le partage des savoirs et la dialectique
- L'ouverture territoriale et européenne

2. LES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET

Soucieux de maintenir un lien étroit avec son passé et son histoire, le projet de la Chartreuse de Neuville cherche aussi à être ancré dans le présent et tourné vers l'avenir. Il expérimente et propose des voies qui, par les prismes culturel et

artistique, économique et sociétal, répondent aux défis du monde contemporain. Le projet mené depuis dix ans déploie ainsi les conditions pour :

- Comprendre de manière prospective les enjeux sociétaux, anticiper les mutations et favoriser l'émergence d'innovations durables
- Questionner la situation de la création contemporaine et du patrimoine, la place de la création et de l'artiste au regard des mutations de la société
- Prendre part aux débats donnant à la culture toute sa place dans la société (agenda

21 de la culture, convention européenne de Faro, nouvelles formes de mutualisation, de travail, d'entrepreneuriat et d'organisation...)

Ce faisant, et en conformité avec la mission d'un CCR, le projet entend contribuer à la

cohésion sociale, culturelle et territoriale en œuvrant :

- A la valorisation d'un patrimoine
- Au développement d'un projet artistique, culturel et sociétal
- A la mise en place d'une politique des publics
- Au déploiement d'une action culturelle ancrée dans le territoire et l'Europe

B. LA DEMARCHE ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SOCIETALE

1. À L'ECOUTE DU MONDE CONTEMPORAIN

Dans la relation qu'elle cultive avec le monde qui l'entoure, la Chartreuse de Neuville a choisi de se concentrer sur trois changements qui traversent actuellement tous les pans de la société, et de les appréhender sous l'angle de l'innovation et de la création contemporaine :

- La porosité entre les secteurs d'activités et l'évolution des modes de vie et de travail,

qui mènent à la création de modèles hybrides et décloisonnés pour faire face aux enjeux de société

- Le besoin d'agilité et de souplesse pour faire face à la rapidité et à la profondeur des

changements et répondre aux aspirations des citoyens

- L'accroissement des inégalités sociales, économiques et territoriales qui nécessite de repenser les modèles sociétaux pour que ceux-ci deviennent plus inclusifs.

Dans les champs économique et technologique, les mutations à l'œuvre se traduisent par

l'émergence de nouveaux systèmes et formes d'association. Ils doivent conduire à réinventer des modèles économiques et de gouvernance qui privilégient des

formes hybrides et des structures collaboratives et souples. Dans le champ de la création contemporaine, ces évolutions sont déjà palpables et se traduisent par une grande transversalité des pratiques et, avec l'émergence des nouvelles technologies et leur démocratisation, de nouveaux usages et modes relationnels. Ces mutations et ces innovations doivent être expliquées, accompagnées, appropriées et diffusées. C'est ce que se propose de faire le projet de la Chartreuse de Neuville.

2. UNE DÉMARCHE ARTISTIQUE ET SOCIÉTALE FONDÉE SUR L'HYBRIDATION

La Chartreuse de Neuville a donc choisi de se positionner comme un lieu de résidence, de création, d'accompagnement et de diffusion de nouvelles démarches économiques, culturelles, artistiques et sociétales, qui privilégient la complémentarité et la transdisciplinarité. Elle s'appuie sur son patrimoine séculaire et son histoire plurielle pour créer des modèles hybrides à même de relever des enjeux économiques et de société et d'accompagner les citoyens dans les mutations du monde qui les entoure.

Elle approfondit également les nouveaux modes d'organisation et les modèles économiques émergents pour faciliter la formation des acteurs et les accompagner dans les processus de changement.

III. ACTIVITES ET PROGRAMMATION DU CCR LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

A. LES ACTIVITÉS DU CCR S'ORGANISENT AUTOUR D'UN LIEU RESSOURCE ET D'UNE FABRIQUE

Cette double activité de lieu s'inscrit en résonance avec la complémentarité des vocations des pères et des frères chartreux, elle associe en permanence la réflexion à l'action :

- Penser pour prendre de la hauteur, approfondir, questionner, sensibiliser, appréhender la complexité des enjeux...
- Agir pour être confronté au réel, engager des acteurs, accompagner la mise en action, expérimenter, ajuster, déployer...

Telles sont les deux jambes sur lesquelles avance la nouvelle Chartreuse, fidèle aux deux clochers présents sur le site : l'un de l'église qui s'inscrit dans l'intemporalité de la pensée spirituelle ; le second qui rythme le quotidien et le temps des Hommes.

Le Lieu ressource : résidences d'artistes, d'auteurs et de chercheurs, espace de ressourcement individuel ou collectif, voix au chapitre, Rencontres annuelles,

débats, production et programmation artistique et culturelle, visites inspirantes patrimoniales et des jardins, centre de répit pour les aidants.

La Fabrique : Travaux de restauration du site, structuration et expérimentation du modèle innovant de renaissance de la Chartreuse de Neuville, Factory (service éducatif), MédiaLab, Incubateur de projets d'entrepreneuriat de territoire et de reconversion de patrimoines remarquables, formations, insertion sociale et professionnelle, production inclusive, conservatoire de la biodiversité alimentaire "Vavilov".

Autour de ces deux piliers se déploie une programmation innovante, qui illustre la spécificité du projet de la Chartreuse de Neuville, sa démarche holistique et son croisement permanent des regards et des publics.

B. UNE PROGRAMMATION TRIENNALE AU SERVICE DE L'INNOVATION ARTISTIQUE ET SOCIÉTALE DES TERRITOIRES

1. UNE PLACE CENTRALE POUR LA RESTAURATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

La recherche d'un développement inclusif reposant sur des modèles hybrides se traduit aussi dans la façon dont la Chartreuse de Neuville préserve, utilise et valorise son patrimoine d'exception, et qu'illustre tout un pan de sa programmation.

En matière de préservation du patrimoine, l'état sanitaire du site a donné lieu à un immense

chantier de sauvegarde et de réhabilitation du corps principal : un budget de 40 M€ a été mobilisé et est en cours de complétude pour financer les travaux, à travers un montage associant des investisseurs privés, des mécènes et des donateurs ainsi que probablement la Banque des territoires.

Ce chantier de restauration contribue aussi au développement du lieu et de son projet, puisque plusieurs activités en servent les objectifs comme par exemple des formations innovantes contre l'illettrisme organisées à partir des graffitis retrouvés sur les murs, ou encore des passerelles d'insertion sur les chantiers de restauration.

La valorisation du patrimoine passe également par des projets de création et de diffusion avec notamment l'organisation d'expositions en lien avec l'histoire du lieu et de son territoire.

2. DES THÉMATIQUES ANNUELLES TRANSVERSES :

Chaque année, la Chartreuse de Neuville identifie une thématique autour de laquelle elle organise l'ensemble de sa programmation. A partir de 2022, la Chartreuse de Neuville propose de traiter chaque nouveau thème en trois années glissantes avec :

- Une année d'identification, de fédération et/ou de sensibilisation des parties prenantes reliées au sujet
- Une année d'approfondissement du sujet et de programmation
- Une année de concrétisation par des projets lancés ou accompagnés reliés au sujet

Pour 2022, la thématique proposée, validée lors du conseil d'administration du 23 juillet, est « Le monde de demain s'invente aussi à plus d'une heure des métropoles ». Les deux prochaines thématiques seront proposées par la direction et le conseil d'administration et validées par le comité CCR.

3. UNE PROGRAMMATION BASÉE SUR L'INNOVATION, L'EXPÉRIMENTATION ET LE PARTAGE

a. Résidences de création et de recherche :

En tant que Centre Culturel de Rencontre, et en appui sur la dimension de recherche et

de réflexion suggérée par le site, la Chartreuse de Neuville organise des résidences croisées d'artistes, auteurs et chercheurs dont les travaux résonnent avec les enjeux sociétaux du projet ou bien ouverts à des démarches d'hybridation et à l'implication d'habitants du territoire.

Dans ce cadre, des résidences de création, de médiation et/ou de mission sont mises en place à chaque début de cycle thématique. Par ailleurs, la Chartreuse de Neuville bénéficie des dispositifs Odyssée (accueil d'artistes étrangers en résidence) et Norah (accueil d'artistes réfugiés) soutenus par le Ministère de la Culture et portés par l'ACCR. Chaque année, les candidats à ces résidences sont choisis en fonction de la capacité de leur projet à faire écho au sujet thématique en cours et à entrer en relation avec les multiples publics de l'association, notamment dans des actions de médiation.

b. Diffusion :

Expositions

Les expositions privilégient des disciplines d'art visuel contemporain ou liées aux écritures, langages de l'image fixe ou animée - photographies, vidéo. Les types d'œuvres exposées sont variables mais les thèmes abordés par ces expositions entretiennent un rapport étroit avec la thématique sociétale en cours.

C- Événements

Des projets et spectacles, accueillis ou organisés en interne, sont ponctuellement proposés, en extérieur ou sous chapiteau provisoire :

- Un festival des arts du cirque et de la rue co-produit avec le Pôle National du Cirque d'Amiens

- Un festival audiovisuel, produit par la Chartreuse de Neuville, les Cinétoiles, qui propose des films, courts-métrages et documentaires dans les espaces de la Chartreuse de Neuville, en lien avec l'enjeu sociétal traité.
- Un festival produit par la Chartreuse de Neuville dédié aux métiers d'art du bâtiment, Labora Tori, mêlant médiation autour des métiers du bâtiment, arts du cirque et de la rue et musiques actuelles.
- Un festival de musique classique, Musica Nigella, porté par une association du territoire.
- Un festival de Blues, porté par une association du territoire.

Ils peuvent être développés en coopération avec d'autres acteurs, à différentes échelles et à destination de publics différents.

Ils s'associent également à des programmes décentralisés sur le territoire, co-organisés ou coproduits et en lien avec la saison culturelle de la CA2BM, qui favorisent l'ancrage et le rayonnement du projet hors les murs.

d. Accès à la connaissance :

Mieux connaître et mieux comprendre le monde qui nous entoure et échanger autour des enjeux et mutations qui y sont à l'œuvre sont deux aspects essentiels et nécessaires au développement des individus et de la société dans laquelle ils évoluent. La Chartreuse de Neuville s'emploie donc à mettre en place les conditions pour accéder à la connaissance, en particulier à destination du grand public, en organisant des rencontres internationales, des débats sur les enjeux d'un monde en transformation autour d'acteurs expérimentés, en accueillant des événements thématiques qui se prêtent à l'échange et à la discussion.

Les rencontres annuelles, qui ont lieu au mois de septembre, sont ainsi l'occasion de rassembler des dizaines d'intervenants nationaux et internationaux et des centaines de participants venus d'horizons différents. Plusieurs formats de réflexion, d'échange et de débats sont proposés et des publics (lycéens, entrepreneurs, professionnels, acteurs des territoires, penseurs, artistes ...) peuvent être particulièrement mobilisés ou mis en avant en fonction des thématiques retenues.

Les Voix au chapitre, organisées chaque mois, permettent au grand public de débattre autour d'un enjeu spécifique ou de partager leur passion.

Le projet en cours de développement entre chercheurs et entrepreneurs sociaux ou à mission vise à permettre cet approfondissement et ce transfert de connaissances.

e. Éducation artistique et culturelle :

La Chartreuse de Neuville a mis en place un service éducatif, la Factory, qui propose aux classes du territoire, du cycle 1 au lycée, une découverte du monument et de son histoire, suivie d'ateliers pratiques autour de l'imprimerie, des jardins ou de la période de l'hôpital belge. Ce service reçoit plusieurs centaines d'enfants chaque année, ce nombre allant croissant. Le projet s'adresse aussi aux jeunes du territoire. Les rencontres annuelles de la Chartreuse de Neuville associent par exemple les lycéens et étudiants de plusieurs établissements de la région déployant un programme d'accueil spécifique. La collaboration et le travail en synergie avec les acteurs relais et associatifs du territoire contribuent par ailleurs à fédérer la population autour du projet dans ses différentes composantes (patrimoine, création et diffusion) et à créer une dynamique croisée avec les enjeux du territoire. La Chartreuse est ainsi partenaire du CLEA et de l'agglomération.

La Factory s'adresse également à des publics fragilisés ainsi qu'à des adultes du territoire ou des aidants et leurs aidés au travers des ateliers Temps libre ou de programmes d'activités conçus sur-mesure pour répondre aux besoins et attentes de ces publics.

Dès 2021 commencera la mise en place d'un Médialab.

Ce laboratoire dédié à la vidéo numérique, permettra de proposer une sensibilisation à ce type de médium devenu incontournable dans le monde actuel. Différents ateliers de découverte et d'expérimentation y seront proposés.

4. LES SPÉCIFICITÉS DU PROJET DE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

a. Incubation :

Grâce au soutien des programmes Fabrique des territoires et Entreprendre la ruralité, la Chartreuse de Neuville lance, à partir de 2022, un incubateur de projets portés par des entrepreneurs impliqués dans des projets hybrides et/ou à impact, tant au stade de l'émergence que de la création ou de l'accélération. Cet incubateur poursuit trois objectifs, parmi lesquels le sujet des aidants et du bien vieillir, la valorisation des patrimoines bâtis, des ressources naturelles et des savoir-faire locaux, notamment les métiers d'art.

S'appuyant sur l'ancrage territorial et l'expérience de la Chartreuse de Neuville, l'accompagnement de l'incubateur :

- Vient en complément des solutions d'accompagnement à l'entrepreneuriat déjà existantes,
- Vise 8 bassins de vie : Montreuillois, Haut-Montreuillois, Boulonnais, 7 vallées, Audomarois, Ternois, Desvres/Samer et Baie de Somme.

b. Insertion sociale, sociétale et professionnelle :

Si l'emploi figure parmi les enjeux de développement inclusif sur lesquels s'est engagée la Chartreuse de Neuville, c'est dans une logique globale d'insertion sociale, sociétale et professionnelle qu'elle a choisi de l'appréhender.

Consciente des difficultés qui limitent le développement personnel et l'employabilité sur son territoire, elle met en place des dispositifs attractifs de remobilisation, d'insertion et de formation pour les personnes très éloignées de l'emploi, notamment auprès des jeunes, basés sur des méthodes didactiques originales pour remotiver les bénéficiaires et leur permettre de s'impliquer, de persévérer et de trouver leur voie. En s'appuyant sur son patrimoine et son histoire, l'Association propose un parcours complet et concret de remobilisation, d'accès à la qualification et de retour durable à l'emploi. Ce parcours travaille sur les intelligences multiples et la mise en valeur des talents des bénéficiaires, pour qu'ils retrouvent confiance en eux et l'envie de s'impliquer et qu'ils se sentent utiles.

c. Mesure d'impact et essaimage :

La Chartreuse de Neuville a lancé, en 2020, une étude d'impact lui permettant de mesurer l'impact sociétal généré au cours de dix années d'activités, avec plusieurs objectifs : améliorer son projet ; se doter d'un outil de pilotage stratégique ; mobiliser de nouvelles formes de financement auprès d'investisseurs solidaires et d'impact notamment. Cette étude a été confiée au cabinet spécialisé Nuova Vista, dont la spécificité est reposer sur une forte culture entrepreneuriale (il accompagne notamment des entreprises dans le déploiement et l'évaluation de leur stratégie RSE), et le déploiement d'une méthode de travail qui implique fortement les organisations qu'elle accompagne, ainsi que toutes leurs parties prenantes. La crise sanitaire a fortement impacté cette étude. Néanmoins, des étapes clés ont été franchies en 2020 et 2021, comme l'élaboration des outils de mesure d'impact. L'année 2022 permettra la collecte des données et marquera la finalisation de l'étude.

A partir de l'étude de capitalisation et de modélisation de sa renaissance conduite en 2019 et 2020, l'Association a créé une formation intitulée "Pilotes de projets de renaissance de patrimoine remarquable, en synergie avec le territoire". En 2020 et 2021, elle a testé celle-ci auprès des 12 premiers lauréats de la mission « Réinventer le patrimoine », un programme gouvernemental visant à valoriser le patrimoine touristique de l'Hexagone en réhabilitant des sites à valeur patrimoniale ou architecturale, pour les transformer en hôtels, centre culturels et d'événements ou tiers-lieux. Cette formation-action poursuit un triple objectif :

- Permettre aux porteurs de projets d'appréhender l'ensemble des acteurs à coordonner et actions à mettre en œuvre ;
- Partager enseignements et bonnes pratiques, recommandations et questionnements ;
- Développer les capacités des porteurs de projets (vision, analyse territoriale, management ...).

Dans cette logique d'essaimage, labellisée Fabrique de territoire, l'association facilitera la reconversion de patrimoines bâtis sous forme de moteurs territoriaux

de type tiers-lieux mais pas uniquement. Au-delà de la conduite de sa formation-action, elle formalisera un processus d'accompagnement et contribuera à alimenter la réflexion autour de la création d'outils de financements spécifiques.

IV – LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CCR LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

A. LA GOUVERNANCE

La Chartreuse de Neuville est une association d'intérêt général de préfiguration d'une Fondation.

Son assemblée générale est composée de 4 collèges de membres adhérents à l'association :

- **Le collège des membres fondateurs**, composé de personnes physiques ou morales qui sont soit des personnes à l'origine du projet, soit des soutiens actifs, soit des personnes chargées d'élaborer, de nourrir et de veiller au contenu intellectuel et thématique du projet.
- **Le collège des membres de droit**, composé de l'Etat et des établissements publics participant à la réalisation du projet, notamment par leur soutien technique et financier à l'association afin qu'elle puisse acquérir, rénover le bâtiment de la Chartreuse et/ou développer son projet culturel.
- **Le collège des personnalités qualifiées**, composé de personnes physiques ou morales choisies en raison de leurs compétences utiles à la réalisation du projet de l'association.
- **Le collège des membres actifs**, composé de l'ensemble des personnes physiques ou morales, en particulier les donateurs et mécènes ponctuels qui contribuent financièrement à la réalisation du projet de l'association ainsi que de tous les adhérents simples qui n'appartiennent pas à une autre catégorie de membres.

Son conseil d'administration est composé de 22 administrateurs tous bénévoles, élus pour un mandat de trois ans renouvelables sans limitation. Il comprend en son sein :

- 7 administrateurs issus du collège des membres fondateurs,
- 7 administrateurs issus du collège des membres de droit,
- 4 administrateurs issus du collège des personnalités qualifiées,
- 4 administrateurs issus du collège des membres actifs.

Le bureau du conseil d'administration est lui composé de :

- Un(e) président,
- Un(e) 1er vice-président,
- Un(e) 2ème vice-président,
- Un(e) trésorier,
- Un(e) secrétaire.

Un règlement intérieur de l'association, applicable à tous les membres de l'association, complète ses statuts.

Enfin l'une des spécificités de la Chartreuse de Neuville est la constitution de commissions d'orientation, chargées d'inspirer le projet et de faciliter sa mise en œuvre. Ces commissions thématiques (ex : projet sociétal, artistique et entrepreneurial, factory et insertion, travaux/pilotage économique et fonctionnel, comité de pilotage du projet des aidants...) se réunissent régulièrement et sont ouvertes à toute personne désirant s'impliquer à la Chartreuse de Neuville (partenaires financiers et/ou opérationnels, administrateurs, bénévoles, salariés, donateurs...). Ces commissions n'ont aucun rôle décisionnel mais, par leur souplesse et leur diversité d'acteurs représentés, enrichissent et facilitent fortement la créativité et la conduite des actions et projets du CCR.

B. L'ÉQUIPE OPERATIONNELLE

L'équipe opérationnelle de la Chartreuse de Neuville est composée de :

- Salariés : treize au démarrage de cette convention dont 9 ETP, 2 temps partiel et deux apprentis.
- Bénévoles : une centaine dont une trentaine très réguliers et les autres plus ponctuels, qui s'investissent dans toutes les dimensions du projet aussi bien en qualité de guides que dans les jardins, l'organisation des événements ou encore dans les archives ou les projets d'innovation sociétale et artistique. Des personnes fragilisées font partie de ces bénévoles.
- Mécènes de compétence : issus des entreprises partenaires du projet ou du réseau professionnel de la Chartreuse, ces professionnels mettent à disposition de manière ponctuelle leurs compétences au service du projet.
- Stagiaires.
- Volontaires en service civique.

Cette équipe, dirigée par la directrice du CCR, fonctionne de manière inclusive et très agile.

C. UN CCR INCLUSIF, OUVERT ET ACTIF TOUTE L'ANNEE

La Chartreuse de Neuville propose une programmation qui s'étale sur toute l'année. Elle s'adresse en priorité aux habitants du territoire tout en proposant également des projets d'envergure nationale ou internationale.

Le service éducatif est également ouvert toute l'année aux établissements scolaires et centres de loisir. Seule l'ouverture au public à destination des particuliers (visite du monument et des jardins) est pour le moment limitée, pour des raisons évidentes de manque d'aménagements (chauffage, électricité...), à la période d'avril à octobre. Les visites de groupes sont, elles, possibles toute l'année sur réservation.

Il est à noter que tant que le site ne sera pas restauré, à minima en clos-couvert, l'ouverture au public et la programmation culturelle et artistique sont susceptibles d'être impactées pour des raisons de sécurité.

Enfin, une des spécificités fortes de la Chartreuse de Neuville est de s'adresser à un public très diversifié et d'encourager la rencontre et le croisement des publics comme de ses acteurs et partenaires sur le site.

Annexe 2 Déclinaison du projet CCR 2022

La Chartreuse de Neuville poursuit une mission d'intérêt général avec un double objectif :

- Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et naturel de la Chartreuse de Neuville,
- Œuvrer à une société où chacun cultive le lien à soi, aux autres et au monde, ose entreprendre et contribuer à la société.

En résonance avec ses deux clochers, de l'église et de l'horloge, ses activités s'organisent désormais autour de deux pôles : le lieu ressource et la fabrique d'expériences. Autour de ces deux piliers se déploie une programmation innovante, davantage de création que de diffusion, qui illustre la spécificité du projet de la Chartreuse de Neuville, sa démarche holistique et son croisement permanent des regards et des publics.

LE LIEU RESSOURCE

La Chartreuse de Neuville identifie une thématique autour de laquelle elle organise la majorité de ses activités. A partir de 2022, la Chartreuse de Neuville propose de traiter chaque nouveau thème en trois années glissantes avec :

- Une année d'identification, de fédération et/ou de sensibilisation des parties prenantes reliées au sujet (2022) ;
- Une année d'approfondissement du sujet et de programmation (2023) ;
- Une année de concrétisation par des projets lancés ou accompagnés reliés au sujet (2024).

Pour 2022, la thématique retenue est « Le monde de demain s'invente aussi à plus d'une heure des métropoles ».

Les enjeux sociétaux précédemment approfondis, notamment liés aux aidants, ou liés au patrimoine ainsi qu'aux partenaires de la Chartreuse de Neuville vont également faire l'objet de cette programmation.

I. PROGRAMMATION EN PRISE AVEC LES ENJEUX TRAITES

a. Exposition des portraits de l'Hospice-asile et conférence de Christophe André à l'occasion du vernissage de l'exposition

L'exposition des portraits des anciens personnels et résidents de l'hospice-asile a été produite cette année. Il s'agit de 40 photos grands formats de l'artiste Denis Felix, mêlant des portraits des personnels et des résidents qui ont vécu à la Chartreuse de Neuville jusqu'en 1998. Ces portraits sont illustrés de textes écrits par l'auteur Veronika Boutinova suite à des interviews de tous les protagonistes. Elle sera officiellement inaugurée le 30 avril 2022, en présence également de Christophe André, psychiatre et auteur, qui en a préfacé le catalogue et donnera à cette occasion une conférence sur son dernier livre « Consolations » en résonance avec cette histoire. L'exposition sera visible pendant toute la saison 2022.

b. Labora Tori

Par la culture, promouvoir auprès des jeunes les métiers d'art du bâtiment

Labora Tori est le projet d'un festival hybride. La Chartreuse de Neuville est en rénovation. C'est un des plus grands chantiers Monument Historique de France. Tailleurs de pierre, charpentiers, couvreurs, vitraillistes, échafaudiers, menuisiers, s'activent pour redonner vie et corps à ce vaste ensemble architectural de 18 000 m² que les années ont fatigué. Ces artisans sont, chacun dans leur domaine, des virtuoses : L'excellence prime dans l'exécution de savoir-faire parfois ancestraux. Nous souhaitons, à travers un festival, célébrer ces artisans comme des artistes et faire la promotion de leurs métiers. Ce festival atypique mêlera intimement, dans les décors du chantier, la découverte et la pédagogie autour des métiers d'art du bâtiment, les arts du cirque, et la musique.

Labora Tori se tiendra sur une semaine en septembre afin d'impliquer les collèges et lycées du territoire. Ce sera l'événement phare de l'année 2022.

c. Exposition Institut Vavilov

Cette exposition des photographies de Mario Del Curto, installée en 2022 sur la rampe d'accès PMR des jardins, illustre l'histoire de l'Institut Vavilov de Saint-Petersbourg et de son conservatoire de la biodiversité alimentaire du scientifique Nicolaï Vavilov.

d. Exposition du chantier

Dans le cadre du chantier de restauration, La Chartreuse de Neuville prépare en 2022 une exposition photographique retraçant les travaux réalisés sur le site.

e. Voix au Chapitre

Tous les mois, la Chartreuse de Neuville proposera des Voix au Chapitre, soirées débat clôturées par un repas convivial :

- Libres : toute personne du territoire, passionnée par un sujet, a la possibilité de le présenter et d'échanger avec les participants (conçues en partenariat avec l'association « Vivre à Neuville »).
- Thématiques : en lien avec les enjeux des aidants (dernière année) ou du thème lancé en 2022 (Le monde de demain s'invente aussi à plus d'une heure des métropoles), une soirée pour débattre, apprendre et s'inspirer en présence d'un ou plusieurs intervenants.

Sont notamment prévus, dans ce cadre, une VAC sur la question du regard sur la différence, une VAC autour de la Pièce de Théâtre "Être là" : pièce de Vincent Ecrepont (auteur soutenu par la Comédie de Picardie) s'inspire de témoignages recueillis durant les 3 années que l'auteur a passé au pôle gérontologie du Centre Hospitalier de Beauvais, ou une VAC littéraire en présence d'un auteur.

f. Résidence mission

Une fois la thématique 2022 précisée et ses différents axes définis, un cahier des charges sera rédigé afin de lancer au second semestre un appel à projet de résidence mission sur ce thème.

g. Résidences Odyssée, Nora et Chartreuse de Neuville

Erge Yu (danseuse chinoise) et la compagnie Les Mélangeurs (circassiens).

Nous réunirons ces artistes au sein d'un dispositif de résidence croisée afin qu'ils travaillent à leur projet Az Zahr. Az Zahr est le projet d'un dôme nomade, pensé comme un lieu d'échanges, un espace commun, qui peut accueillir ateliers, expositions, conférences, musiques,

spectacles... Ce projet mêle des techniques ou expressions variées : la chorégraphie, les arts du cirque, la musique, la vidéo, la spatialisation sonore, la lumière, le design... Il tend un pont entre les nouvelles technologies et la caverne primitive. Ce dôme, conçu pour se déplacer dans tous les territoires en donnant à chaque fois un sens nouveau à son implantation, réinvente les nomads, déplaçant leur étrange tente de bédouins du XXI siècle. Il est l'altérité dans ce monde qui se sédentarise et se cristallise dans les métropoles. Il est le lien. Il est le chemin. Au-delà de cette résidence, d'autres artistes, candidatant dans le cadre des résidences Odyssees et Nora ou spontanées, seront étudiées. Si elles entrent dans le cadre de notre thématique 2022, ces artistes seront susceptibles d'être accueillis en résidence, tout en tenant compte des restrictions liées à la poursuite du chantier de restauration (espaces disponibles restreints).

h. Inauguration du jardin de la mémoire

En partenariat avec les autorités du Westhoek, la Chartreuse de Neuville crée un Jardin de la Mémoire pour incarner de manière pérenne l'histoire de cet accueil des réfugiés civils et colonies scolaires belges de la 1^{ère} Guerre Mondiale entre 1915 et 1919 et rendre hommage aux 599 disparus. Il est implanté en dehors des bâtiments monastiques, au début de l'allée, sur le promontoire surplombant la chapelle Saint Benoît Joseph Labre, promontoire qui offre un point de vue privilégié sur la colline et l'emplacement de la nécropole belge disparue située à 250 mètres à vol d'oiseau. Il sera accessible librement toute l'année. Dans cet espace paysagé favorisant la sérénité et le recueillement, une plaque commémorative en lave émaillée portant l'inscription des 599 noms des disparus sera apposée.

La poète nationale belge Laurence Vielle et l'artiste plasticien Marc Feld travaillent actuellement à la création d'un spectacle et d'une exposition hommage qui seront proposés le jour de l'inauguration. Ce travail de création se fait en partenariat avec le Musée In Flanders Field et son Directeur Piet Chielens. L'inauguration se déroulera en présence des autorités du Westhoek et des familles des réfugiés de l'hôpital belge en juin.

i. Festival Les Cinétoiles

Festival audiovisuel, produit par la Chartreuse de Neuville, les Cinétoiles, qui propose des films, courts- métrages et documentaires dans les espaces de la Chartreuse de Neuville, en lien avec l'enjeu sociétal traité.

j. Concert du chœur AUW

En juin, en collaboration avec l'Alliance Française de Chittagong au Bangladesh, est prévu le concert du Chœur féminin de l'Asian University for Women, université où 80% des étudiantes sont boursières, ayant pour objectif d'accompagner la formation des jeunes femmes du sud-est asiatique.

k. Corps Sonores

La Chartreuse de Neuville a participé en 2021 à la coproduction de l'installation immersive « Corps magnétiques » de la Compagnie Corps sonores de Massimo Fusco. Ce spectacle est une installation participative dans laquelle les spectateurs peuvent entendre des témoignages enregistrés, notamment au CHU d'Amiens, de personnes devant faire face à des passages douloureux de leur vie. Cette installation immersive a fait l'objet d'une résidence de création à la Chartreuse de Neuville et d'une première programmation en 2021 aux Journées du

Patrimoine. Devant son succès, il est envisagé de reprogrammer cette installation dans le cadre d'une demi-journée ouverte au grand public suivie d'un débat avec des aidants proches et professionnels.

I. **Projet « Chercheurs et opérateurs en innovation sociétale »**

En coopération avec la chaire business à impact social de l'Université Catholique de Lille, un projet de programme de coopération entre chercheurs et opérateurs en innovation sociétale est en cours de constitution. Ce programme pourrait potentiellement également associer l'Université Panthéon Sorbonne. Un premier événement devrait se tenir à la Chartreuse de Neuville en 2022.

m. **Voyages apprenants**

En fonction des conditions sanitaires en vigueur, deux voyages apprenants sont prévus :

- L'un pour découvrir des lieux de vie et de séjours de répit inclusif innovants en France,
- Le second à l'Institut Vavilov en Russie dans le cadre du projet de préservation de la biodiversité alimentaire cultivée.

n. **Parcours résilience et santé du dirigeant et de ses équipes**

Ce cycle de 4 samedis thématiques (résilience et bien-être du dirigeant, prendre soin de sa santé physique et psychique, accompagner les dirigeants et salariés aidants, gestion du stress) est réparti entre 2021 et 2022 et organisé en coopération avec le CJD Côte d'Opale et le Calais Business Club.

II. PROGRAMMATION EN PRISE AVEC LE TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES DE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

a. **Ouverture du monument et de ses jardins**

La Chartreuse de Neuville reste ouverte au public pendant le chantier, toute l'année pour les groupes sur rdv, d'avril à octobre pour les particuliers, du mardi au dimanche. Trois possibilités s'offrent aux visiteurs :

- Une visite libre de la cour d'honneur, des jardins et des expositions,
- Une visite guidée du monument,
- Uniquement pour les groupes sur rdv, une visite guidée des jardins.

b. **Chartreuse Circus**

Festival des arts du cirque et de la rue co-produit avec le Pôle National du Cirque d'Amiens dans le cadre du réseau Confluences Nomades.

c. **Musica Nigella**

Accueil gracieux, dans le cadre de nos partenariats avec les collectivités du territoire, d'un concert du festival de musique classique, porté par l'association Musica Nigella, du territoire.

d. **Blues'In Août**

Accueil gracieux, dans le cadre de nos partenariats avec les collectivités du territoire, du festival Blues'in Août, porté par l'association Chick'Asso du territoire.

e. **CLEA**

Participation aux résidences CLEA de la CA2BM.

f. **Galerie ouverte**

Un mois de galerie ouverte aux artistes du territoire (fin juin/début juillet).

g. **Murder Party**

Enquête participative au sein des espaces de la Chartreuse, conçue par une ancienne stagiaire du territoire.

III. PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

a. **Rendez-vous d'exception et journées européennes des métiers d'art**

En partenariat avec la Chambre des métiers des Hauts de France, la Chartreuse de Neuville accueillera début avril une quinzaine d'artisans d'art ainsi que des classes d'élèves du territoire et le grand public pour découvrir ces savoir-faire d'exception.

b. **Rendez-vous aux jardins**

Les jardins, accessibles à tarif réduit, seront mis à l'honneur et proposeront plusieurs animations pendant ce WE de juin.

c. **Journées européennes du patrimoine**

Le 3^{ème} WE de septembre, la Chartreuse de Neuville ouvrira ses portes au plus grand nombre et proposera une programmation en résonance avec le thème choisi de cette édition des JEP, le temps d'un WE.

LA FABRIQUE D'EXPÉRIENCES

I. L'EXPÉRIMENTATION ET L'ESSAIMAGE D'UN NOUVEAU MODÈLE DE RENAISSANCE PATRIMONIALE

a. **Poursuite du chantier**

Le chantier de restauration du clos et couvert se poursuivra pour se terminer fin 2022 à l'exception de l'aile ouest de la cour d'honneur. En parallèle des études complémentaires seront menées pour recentrer les travaux d'aménagement sur les espaces à usage associatif en attendant que la situation des espaces dévolus à l'activité hôtelière et de restauration se décante. Il est prévu de démarrer des premiers travaux d'aménagement sur les espaces associatifs mi 2022. Une fois l'exploitant hôtelier trouvé, il conviendra également de mener les études complémentaires pour adapter le projet initial à sa programmation. 2022 nécessitera également de chercher de nouveaux financements en mécénat pour financer le surcoût des travaux de clos-couvert.

b. **Restructuration du montage sur la partie hôtelière**

L'audit des investissements réalisés et encore nécessaires du projet global ainsi que le budget prévisionnel hôtelier ayant été déterminés en 2021, 2022 sera une année cruciale. Lors de celle-ci, il conviendra de construire, avec de potentiels exploitants hôteliers ou d'autres types

d'exploitants une programmation et un modèle économique pérenne sur les espaces appartenant aux copropriétaires privés complétés des espaces de service appartenant à l'association. Une fois cette programmation et cet exploitant identifié, il conviendra d'organiser l'entrée de nouveaux investisseurs de type banque des territoires et/ou investisseurs à impact afin de financer le reste des travaux de structure et d'aménagement sur ces espaces.

c. Conduite de l'étude d'impact

La Chartreuse de Neuville a lancé, en 2020, une étude d'impact lui permettant de mesurer l'impact sociétal généré au cours de dix années d'activités, avec plusieurs objectifs : améliorer son projet ; se doter d'un outil de pilotage stratégique ; mobiliser de nouvelles formes de financement auprès d'investisseurs solidaires et d'impact notamment. Cette étude a été confiée au cabinet spécialisé Nuova Vista. La crise sanitaire a fortement impacté cette étude. Néanmoins, des étapes clés ont été franchies en 2020 et 2021, comme l'élaboration des outils de mesure d'impact. En 2022, la collecte des données et la rédaction du rapport de mesure d'impact seront réalisées.

II. LA FACTORY

La Factory rassemble l'ensemble des ateliers proposés aux différents publics que sont le jeune public, les personnes fragilisées et leurs aidants ou encore les habitants du territoire.

a. Le service éducatif

La Chartreuse de Neuville propose aux classes du territoire, du cycle 1 au lycée, une découverte du monument et de son histoire, suivie d'ateliers pratiques autour de l'imprimerie, des jardins ou de la période de l'hôpital belge.

- **La vie monastique** : au cours d'une visite générale du site, découverte du fonctionnement d'une chartreuse, de son architecture, de la vie communautaire des moines et du principe d'autosuffisance.
- **La vie cachée des jardins** : après une visite du monastère, découverte des jardins de la Chartreuse, pour y observer et y analyser la vie cachée souterraine et aérienne d'une parcelle de nature (à partir du mois d'avril).
- **Les portraits des anciens de l'hospice-asile** : une visite de l'exposition pour découvrir la richesses des différences et l'interdépendance.
- **Visite chantier, métiers d'art et du bâtiment** : visites spécifiques autour du chantier «monument historique» et des métiers du bâtiment.
- **Journée à la Chartreuse** : Après une visite du site, les élèves participent à trois ateliers pratiques ou de médiation avec des artistes en résidence pendant la journée.
- **Projet d'action éducative** : Les élèves découvrent une thématique, lors de plusieurs journées ou demi-journées réparties sur l'année.
- Participation de 7 classes de 3èmes et 2ndes au **festival Labora Tori** (cf plus haut).
- L'accueil de jeunes au sein des équipes de la Chartreuse dans le cadre du **dispositif de lutte contre le décrochage scolaire de l'Education Nationale**.

b. Les 16-25 ans

- **L'atelier Sens critique** : une initiative citoyenne portée par l'association Civic Fab. Ciblent prioritairement les 13-24 ans qui vise à encourager l'esprit critique et à sensibiliser aux dangers de la manipulation à travers une démarche centrée sur la créativité et l'engagement par la réalisation d'un court-métrage. Les jeunes écrivent et réalisent eux-mêmes des courts-métrages portant sur une thématique choisie conjointement par Civic

Fab et la structure d'accueil. Durant 5 séances de travail (une quinzaine d'heures au total), ils sont formés et accompagnés par des professionnels de l'écrit et de l'image pour écrire une courte fiction, puis ils la filment en se mettant en scène et montent la vidéo. La dernière séance est consacrée à la restitution des projets en public et à une discussion collective. Cet atelier sera conduit en 2022 dans le cadre de la formation « Rampe de lancement » et auprès d'une vingtaine de jeunes de l'Ecole de la 2nde chance de Saint-Omer.

- **La formation « Rampe de Lancement »** à destination de 8 jeunes fragilisés (cf paragraphe formation ci-dessous).
- **La journée des Alumnis** : depuis 14 ans, de nombreux jeunes du territoire et au-delà sont « passés » par la Chartreuse sous des statuts divers : stagiaires, volontaires en service civique, premiers contrats, apprentis... Afin de les fédérer, qu'ils puissent se retrouver et former une communauté de jeunes reliée à la Chartreuse de Neuville, le CCR organise une première journée les rassemblant au printemps.

c. Les ateliers temps libre

Ateliers mensuels conviviaux culturels, artistiques ou dans les jardins, ces ateliers visent à lutter contre l'isolement des habitants du territoire tout en les enrichissant. Se tenant le jeudi après-midi, ils s'adressent aussi aux habitants du territoire qu'aux aidants accompagnés ou non des proches qu'ils soutiennent.

d. Les activités de répit pour les aidants et les personnes qu'ils accompagnent

En 2022 seront poursuivies et amplifiées les actions à destination des aidants qu'ils soient professionnels, proches aidants et/ou salariés aidants :

- Ateliers réguliers et sur-mesure,
- Journées thématiques organisées en partenariat avec des structures du territoire,
- Expérimentation d'un premier séjour de répit inclusif.

e. Le Média Lab

Ce laboratoire dédié à la vidéo numérique, permettra de proposer une sensibilisation à ce type de médium devenu incontournable dans le monde actuel ainsi que progressivement des prestations d'utilisation de son matériel. Différents ateliers de découverte et d'expérimentation y seront proposés. Ce Media Lab aura également pour objet de donner « voix au chapitre » de manière digitale à tous les acteurs du projet, y compris les personnes fragilisées. Il permettra donc de rendre visible la diversité au quotidien des différentes parties prenantes de la Chartreuse de Neuville et de leur action en leur proposant de témoigner de leurs activités sur le site par la création et le partage de vidéos sur un canal numérique dédié (WebTV et VLOG). Il sera enfin un outil mis à disposition des artistes en résidence ou des autres activités de la Chartreuse de Neuville comprenant de l'image et du numérique (formations Rampe de lancement et Trace d'avenir, atelier Civi Fab etc.).

III. LES JARDINS DE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

a. Poursuite du Jardin conservatoire Vavilov

Le Jardin conservatoire Vavilov, développé en partenariat avec le Fonds de dotation De Natura, le CRBA à Lyon et l'institut Vavilov à Saint-Petersbourg vise à conserver et étudier dans un autre biotope des semences alimentaires provenant de l'institut Vavilov. Plus ancienne banque

de semences alimentaires, 70% de ses 350 000 variétés n'existent plus nulle part ailleurs. Tandis que le CRBA porte la partie scientifique du projet français, les jardins de la Chartreuse de Neuville portent la partie pédagogique et de sensibilisation autour de la question de la préservation de la biodiversité cultivée alimentaire, essentielle pour l'alimentation de demain.

b. **Poursuite de l'axe solidaire et thérapeutique des jardins**

Les jardins de la Chartreuse de Neuville accueillent en permanence des personnes fragilisées, en insertion, en situation de handicap, de perte d'autonomie ou d'addiction, qui s'y investissent chaque semaine aux côtés du responsable des jardins, d'un jeune apprenti et de bénévoles.

c. **Conception de parcours de Randonnées pédestres à la découverte de la flore et de la faune au départ de la Chartreuse de Neuville**

Une jeune apprentie en BTS protection de la nature, arrive en septembre 2021, travaille sur deux projets : des nichoirs pour les rapaces protégés présents à la Chartreuse de Neuville ainsi que la conception de randonnées pédestres à la découverte de la faune et de la flore aux alentours de la Chartreuse de Neuville ou pour la relier à Montreuil-sur-Mer.

d. **Développement d'une offre d'ateliers et de sensibilisation autour de la nutrition et du développement durable sur les enjeux d'alimentation**

En cohérence à la fois avec l'Humain qui est au centre du projet du CCR et les enjeux de développement durable, une offre d'ateliers à destination du jeune public comme d'adultes ou de personnes fragilisées sera développée autour des enjeux de nutrition et d'alimentation durable.

IV. LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS DE TERRITOIRE

Grâce au soutien des programmes Fabrique de territoire et Entreprendre la ruralité, la Chartreuse de Neuville lance, à partir de 2022, un dispositif d'accompagnement d'entrepreneurs impliqués dans des projets hybrides et/ou à impact, tant au stade de l'émergence que de la création ou de l'accélération. Ce dispositif poursuit trois objectifs, parmi lesquels le sujet des aidants et du bien vieillir, la valorisation des patrimoines bâtis, des ressources naturelles et des savoir-faire locaux, notamment les métiers d'art.

S'appuyant sur l'ancrage territorial et l'expérience de la Chartreuse de Neuville, ce dispositif d'accompagnement :

- Vient en complément des acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat déjà existantes et sera mené en partenariat avec ceux-ci ;
- Vise dans un 1^{er} temps 4 bassins de vie (Montreuillois, Haut-Montreuillois, 7 vallées et Desvres/Samer) et dans un 2nd temps, également 4 autres bassins de vie (Audomarois, Ternois, Baie de Somme et Boulonnais).

V. LA FORMATION

a. **Formation Parenthèse**

]Parenthèse] est un programme annuel de formation et de co-développement pour les dirigeants d'entreprises et d'organisations. Encadrés par des formateurs et des intervenants inspirants, des groupes de huit dirigeants provenant d'horizons différents se donnent rendez-

vous pour une parenthèse de 24 heures six fois par an pour prendre soin de soi, apprendre et mieux agir au sein de leurs entreprises.

b. Formation-action “Rampe de lancement”

Cette formation de six mois, en immersion 3 jours par semaine à la Chartreuse de Neuville a pour objet de permettre à des jeunes très éloignés de l’emploi et peu ou pas diplômés de développer leurs savoirs de base et savoir-être, de prendre soin d’eux, d’identifier leurs moteurs et de définir leur projet professionnel. Elle s’adresse à une dizaine de jeunes de 16 à 25 ans majoritairement issus du quartier politique de la ville d’Etaples complétés de quelques jeunes en situation de handicap accompagnés par le centre UGECAM La Mollière.

Son programme comprend la formation Trace d’avenir de développement des compétences-clés et savoirs de base complétée de 9 ateliers ciblés permettant d’accompagner les jeunes de manière holistique et de leur faire découvrir 7 domaines d’activité professionnelle différents. Son support est la préservation et la valorisation du patrimoine de la Chartreuse de Neuville ainsi que la participation à son projet de renaissance. En fin de formation, la formation donne lieu à une exposition temporaire et à une soirée de restitution produites par les stagiaires eux-mêmes et ouverte au public. Ce programme a été conçu à partir de l’ensemble des expérimentations précédentes menées auprès des jeunes qui avaient démontré leur pertinence ainsi que des besoins complémentaires à couvrir constatés.

c. Formation Pilote de renaissance de patrimoine remarquable

Cette formation de deux fois trois jours, expérimentée en 2020/2021 avec succès sera probablement reconduite fin 2022, dans le cadre du dispositif d’accompagnement des entrepreneurs de territoire.

PROGRAMME PREVISIONNEL 2022

TOUTE L'ANNÉE	Poursuite des travaux de restauration	
	Visites du monument et des jardins pour des groupes sur rdv	
	Service éducatif	
	Ateliers d'insertion sociale et professionnelle/ Actions d'orientation	
	Ateliers de répit pour les aidants/aidés	
	Étude d'impact	
	Accompagnement de'entrepreneurs de territoire	
AVRIL À NOVEMBRE	Visites guidées et libres du monument et de ses jardins	
JANVIER	20	Atelier Temps libre
	20	Voix au Chapitre Libre

FEVRIER	17	Voix au Chapitre Aidant
	24	Atelier Temps libre
	21	Concert Raux
MARS	10	Vac La Femme
	17	ATL
	18	Théâtre « Les femmes ont-elles une âme ? » Inscription asso Charlotte
	7-12	Tournage Court metrage « Schakespeare upon Avon »
	26	Weekend Alumni
AVRIL	1	Les Journées Européennes des Métiers d'Art - Les Rendez-vous d'exception
	2	Ouverture - Jema
	2	Jema
	11	Présentation Musica Nigella 2022
	17	Marché du terroir
	21	Atelier temps Libre
	30	Vernissage expo SYN, conf Ch.André
MAI		
	19	Atelier Temps libre
	19	Voix au chapitre libre
	20	Événement de restitution capitalisation
	22	Spectacle chorégraphique : VITRIOL
	24	Spectacle chorégraphique pour les collèges : VITRIOL
	En juin	Galerie Libre aux artistes du territoire
	2	Voix au chapitre thématique
	4, 5, 6	Les Rendez-vous aux Jardins, inauguration expo Vavilov
	23	Concert du chœur de l'Asian University for Women
	16	Atelier Temps libre
	16	Voix au Chapitre Libre
	18	Spectacle chorégraphique pour les collèges : GRATIA LACRIMARUM
	19	Commémoration Haig

	29	Atelier Pasteur
	9/10	Installation participative « Corps Sonores » (OPT)
	21	Atelier Temps Libre
	23	Atelier nutrition (OPT)
AOUT	1	Visites Théâtre
	1 - 8	Par monts, par vaux et par plaines, les Lunaisiens
	4	Festival audiovisuel : Les Cinétoiles
	13	Atelier nutrition (OPT)
	19/20	Festival de musique : Blusin'(a)OUT
	25	Atelier Temps Libre
	27	Festival de arts du Cirque et des arts de la rue : Chartreuse Circus
SEPTEMBRE	11	Jardins en scène ?
	7	Atelier Pasteur (OPT)
	17 et 18	Journées Européennes du Patrimoine
	19 - 24	LABORA TORI
OCTOBRE	En octobre	Résidence Az Zahr de la Cie Les Mélangeurs
	En octobre	Résidence Odyssée de la danseuse chinoise Erge Yu
	4	Atelier Pasteur (OPT)
	28	Murder party, enquête participative

Annexe 10

Budget Prévisionnel 2022 à 2025

CHARGES D'EXPLOITATION	Total			
	2022	2023	2024	2025
602- Achats stockés autres	6 700,00	6 850,00	6 950,00	36 650,00
603- Variation de stocks	-	-	-	3 000,00
604- Achat d'études et prestations de service	118 596,00	63 406,00	147 036,00	62 446,00
605- Achat de matériels, équipements et travaux	27 794,70	32 800,00	30 350,00	58 050,00
606- Achats non stockés matières et fournitures	37 246,79	28 065,00	41 115,00	52 745,00
607- Achat de marchandises	33 650,00	42 200,00	52 250,00	100 230,00
60 - Achat	223 987,49	173 321,00	277 701,00	313 121,00
613- Locations	9 776,08	12 177,76	10 136,00	12 436,00
614- Charges locatives et de copropriété	41 247,96	43 000,00	44 000,00	45 000,00
615- Entretien et réparations	12 392,00	11 780,00	12 042,40	15 742,40
616- Primes d'assurance	95 281,62	106 411,90	81 134,67	81 566,43
618- Divers	9 957,71	12 500,00	13 200,00	13 200,00
61 - Services extérieurs	168 655,37	185 869,66	160 513,07	167 944,83
622- Rémunérations intermédiaires et honoraires	149 970,00	167 770,00	178 170,00	179 570,00
623- Publicité, publications, relations publiques	41 102,20	35 740,00	38 490,00	36 690,00
624- transport de biens et collectif du personnel	1 999,03	7 600,00	2 799,03	1 600,00
625- Déplacements, missions et réceptions	47 055,10	52 807,50	48 857,50	52 907,50
626- Frais postaux et de télécommunications	12 146,00	12 900,00	14 350,00	14 950,00
627- Services bancaires et assimilés	900,00	900,00	900,00	1 000,00
628- Divers	9 390,00	9 974,00	11 000,00	13 000,00
62 - Autres services extérieurs	262 562,33	287 691,50	294 566,53	299 717,50
631- Impôts, taxes et versem. assim. sur rémun.	17 158,79	20 574,85	28 095,81	33 656,42
635- Autres impôts, taxes, versements assimilés	13 302,87	13 568,93	13 840,31	14 117,11
63 - Impôts et taxes	30 461,66	34 143,78	41 936,12	47 773,53
641- Rémunération du personnel et charges sociales patronales	498 381,21	565 829,33	624 024,02	759 784,80
648- Autres charges de personnel	42 063,84	43 119,32	47 280,00	50 654,80
64 - Charges de personnel	540 445,05	608 948,65	671 304,02	810 439,60
651- Redevances concessions brevets, licences	2 887,88	2 887,88	2 887,88	3 730,40
658- Charges diverses de gestion courante	5 247,00	4 032,00	5 517,00	4 032,00
65 - Autres charges de gestion courante	8 134,88	6 919,88	8 404,88	7 762,40
TOTAL CHARGES	1 234 246,78	1 296 894,47	1 454 425,62	1 646 758,86

PRODUITS D'EXPLOITATION	Total			
	2 022	2 023	2 024	2 025
701- vente de produits finis	15 070,00	20 425,00	27 090,00	39 500,00
706- Vente de prestations de service	210 156,89	256 888,08	346 275,90	739 194,35
707- Vente de marchandises	49 597,00	59 577,35	79 552,82	82 300,00
70- S-s Total Recettes propres	274 823,89	336 890,43	452 918,72	860 994,35
74- Europe	-	-	-	-
74- Etat	215 000,00	215 000,00	165 000,00	165 000,00
74- Région	165 000,00	173 000,00	172 000,00	172 000,00
74- Département	89 600,00	89 600,00	89 600,00	89 600,00
74- Communautés d'Agglomérations ou CC	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74- Autres	25 226,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74- S-total subventions publiques	554 826,00	552 600,00	501 600,00	501 600,00
7541- Dons manuels	80 000,00	100 000,00	100 000,00	120 000,00
7542- Mécénat	330 881,94	385 333,00	348 333,33	284 333,33
7542- Mécénat à rechercher	-	83 842,54	166 669,31	-
756- Côtisations	2 800,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
75- S-total autres produits gestion courante	413 681,94	572 575,54	618 402,64	407 733,33
791- Transfert de charges	30 343,45	21 272,08	12 399,92	15 999,92
TOTAL PRODUITS	1 273 675,28	1 483 338,05	1 585 321,28	1 786 327,60

	Total			
	2 022	2 023	2 024	2 025
681- Dotations aux amortissements et provisions	161 643,16	354 149,23	436 586,37	453 934,72
781- Reprises sur amortissements et provisions	137 289,31	324 159,27	404 578,62	409 423,59
689- Reports en fonds dédiés	80 000,00	100 000,00	100 000,00	120 000,00
789- Utilisations de fonds reportés et dédiés	76 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOIT.	1 475 889,94	1 751 043,70	1 991 011,99	2 220 693,57
TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.	1 486 964,59	1 807 497,33	2 029 899,90	2 235 751,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 074,65	56 453,63	38 887,91	15 057,61
661- Charges d'intérêts	11 473,91	56 752,90	38 887,87	15 057,62
768- Autres produits financiers	400,00	300,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	11 473,91	56 752,90	38 887,87	15 057,62
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	400,00	300,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	-11 073,91	-56 452,90	-38 887,87	-15 057,62
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE TOUTES LES CHARGES	1 487 364,59	1 807 797,33	2 029 899,90	2 235 751,19
TOTAL DE TOUS LES PRODUITS	1 487 364,59	1 807 797,33	2 029 899,90	2 235 751,19
RESULTAT	0,00	0,00	0,00	0,00
86- Mise à disposition gratuite de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
86- Prestations	63 000,00	64 260,00	65 545,20	72 099,72
86 - Personnel bénévole	33 000,00	33 660,00	34 333,20	37 766,52
87 - Dons en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
87 - Prestations en nature	63 000,00	64 260,00	65 545,20	72 099,72
87 - Bénévolat	33 000,00	33 660,00	34 333,20	37 766,52
TOTAL CHARGES AVEC CONTRIB. VOLONTAIRES	1 583 364,59	1 905 717,33	2 129 778,30	2 345 617,43
TOTAL PRODUITS AVEC CONTRIB. VOLONTAIRES	1 583 364,59	1 905 717,33	2 129 778,30	2 345 617,43
RESULTAT AVEC CONTRIB. VOLONTAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 4 à la convention CCR 2022-2024

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PREVISIONNELS DES PARTENAIRES

	2022	2023	2024
Etat/DRAC	165 000 €	165 000 €	165 000 €
Région Hauts de France	165 000 €	165 000 €	165 000 €
Département du Pas-de-Calais	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Commune de Neuville-sous-Montreuil	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	475 000 €	475 000 €	475 000 €

CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du « DATE ».

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la » représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date duautorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du « date ».

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2022.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATION PARTICULIERE (INFORMATION DU PUBLIC) :

Lors de toute communication écrite ou orale, au public, aux partenaires institutionnels et aux médias, relative à l'activité subventionnée, **Nom_Organisme** s'engage à faire connaître, de manière précise, l'apport financier du Conseil départemental avec la mention : « En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais », et faire figurer le logo « Pas-de-Calais Le Département », téléchargeable sur le site internet <http://www.pasdecalais.fr>.

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (**programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »**).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

– dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;

– ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;

– ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

– Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Romuald FICHE

Prénom NOM

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°20

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION LA CHARTREUSE DE NEUVILLE - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

La politique culturelle du Département du Pas-de-Calais allie une politique de réussites citoyennes à une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture, en coordonnant l'innovation territoriale, les partenariats renforcés et l'excellence artistique et culturelle pour tous.

Dans le cadre de cette politique culturelle, le Département du Pas-de-Calais a pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire visant ainsi à assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics.

Il apporte ainsi un soutien aux structures de rayonnement « territorial » ayant un projet d'action culturelle développé à l'année sur le territoire départemental sous forme de saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts visuels, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue, tout en répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire :

- favoriser la création en arts de la scène,
- soutenir les créations, diffusions, évènementiels en arts visuels, écriture, audiovisuels,
- soutenir la programmation artistique de l'établissement au-delà de sa commune d'implantation,
- effectuer un travail d'action culturelle auprès des publics à partir des propositions artistiques accueillies,
- favoriser les opérations de conquête et d'élargissement des publics par la sensibilisation, la programmation hors les murs, la pratique

artistique.

Au titre de l'axe patrimonial de cette politique, le Département du Pas-de-Calais a pris l'engagement de reconnaître la diversité des formes patrimoniales et d'en faire un levier important pour le développement de ses territoires. Cette action est particulièrement renforcée dans les domaines suivants :

- l'ingénierie au service des territoires,
- la programmation de collecte des patrimoines et de leur restauration,
- une offre diversifiée et pédagogique de la médiation culturelle,
- un développement de la valorisation patrimoniale.

Le patrimoine culturel bâti telle que la Chartreuse Notre-Dame de Neuville-sous-Montreuil constitue un élément structurant de l'identité territoriale et un vecteur économique et touristique indéniable. La politique patrimoniale départementale, dans le cadre des projets de restauration de cet ensemble architectural, encourage le maintien des métiers d'art, la transmission de savoir-faire locaux et la création d'emplois non délocalisables.

Un label d'Etat pour un site patrimonial

Le label du centre culturel de rencontre (CCR) est créé en 1995 auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle par l'Etat (Ministère de la Culture) afin de réaliser une synthèse entre un site patrimonial d'exception et un projet intellectuel. Le CCR conjugue deux objectifs : sauvegarde et valorisation du patrimoine d'une part, et mise en œuvre d'un projet de création et de transmission d'un thème culturel d'autre part. Ce label a été attribué en 2016 à la Chartreuse de Neuville.

Le Décret d'application n° 2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label centre culturel de rencontre rappelle clairement ces grands principes. Il est attribué à toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif qui en fait la demande et qui remplit les conditions suivantes :

- 1) jouir d'une autonomie de gestion, d'organisation et de décision ;
- 2) occuper de manière permanente à l'année un site patrimonial ouvert au public et contribuer à l'entretenir ou le restaurer ;
- 3) mettre en œuvre sur ce site un projet culturel d'intérêt général, selon les finalités et moyens suivants :
 - a. développer au sein du site des actions interdisciplinaires entre patrimoine et création artistique ;
 - b. soutenir les formes et pratiques artistiques émergentes et les artistes professionnels débutants, notamment en permettant l'accueil d'artistes, de chercheurs, de créateurs ou d'architectes dans le site ;
 - c. permettre la transmission de savoirs et de l'expérience artistique aux publics ;
 - d. participer au développement de formes innovantes de tourisme culturel et s'inscrire dans l'aménagement et le développement culturel du territoire ;
 - e. être conduit sous la responsabilité d'un seul directeur de projet dont les qualifications professionnelles doivent répondre aux caractéristiques dudit projet ;
- 4) disposer de ressources propres pour la mise en œuvre du projet culturel ;
- 5) faire l'objet du soutien financier ou matériel de collectivités territoriales ou leur groupement.

Objet et périmètre

Ainsi, la présente convention a pour objectif de fixer le cadre général de

partenariat entre le Département du Pas-de-Calais, l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, le Ministère de la culture, la Région, la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois et la commune de Neuville-sous-Montreuil pour une durée de trois ans. Elle succède à une première convention triennale 2019-2021 et concerne les exercices 2022, 2023 et 2024. Elle est applicable à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2024. Elle peut être prolongée d'un an par voie d'avenant, dans l'attente de sa renégociation.

La présente convention fixe le cadre dans lequel s'inscrit le projet patrimonial, artistique et culturel proposé par la direction de la Chartreuse de Neuville, validé par le Conseil d'administration, et a pour objectif d'approuver, pour une période de trois ans :

- les modalités de fonctionnement et de gestion du CCR,
- le projet patrimonial et culturel et les objectifs prioritaires poursuivis,
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics,
- la mise en œuvre du projet par la direction de la Chartreuse de Neuville.

Actualisation des cofinancements

Au regard des besoins de renforcement de l'équipe et du projet d'activité relevé lors du bilan de la précédente convention, les partenaires ont acté une augmentation de leur subvention de fonctionnement dès 2022 :

- + 65 000 € pour l'Etat pour un total de 165 000 €
- + 65 000 € pour la Région pour un total de 165 000 €
- + 5 000 € pour la Communauté d'agglomération pour un total de 55 000 €
- Soutien à l'identique pour la Commune pour un total de 5 000 €

Pour accompagner cet effort partenarial et conforter la mise en œuvre du projet culturel de la Chartreuse de Neuville, il est proposé d'apporter une subvention de fonctionnement de 30 000 € en complément de celle de 50 000 € déjà votée en Commission Permanente du 21 mars 2022 pour un total de 80 000 € sur l'exercice 2022.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant de :

- M'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2022-2024 de partenariat avec l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, le Ministère de la culture, la Région Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois et la commune de Neuville-sous-Montreuil pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2024, dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au présent rapport.
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, la convention de paiement pour laquelle la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311B03	6574/93311	Centres culturels - Actions culturelles	687 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/10/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY